

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

**24-DCM-DGS-101**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE & LE 09 SEPTEMBRE** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 02 septembre 2024.

**OBJET** : CARTE SCOLAIRE DU 1ER DEGRÉ – OUVERTURE D'UNE CLASSE A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Mylène SORIANO - Marine DESIDERI - Denis TENDIL- Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Marina BIANCHI BRONDINO - Valérie RIALLAND.

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Jacques PAGANELLI à Christian GARNIER - Serge VENNET à Jean-Claude VEGA - Isabelle ROGER à Agnès BIASUTTO - Stéphanie ASCIONE à Graziella PIRAS - Emilie ROY à Jean-Marc ILLICH - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT – Martine CABOT à Denis TENDIL- Éric JOFFRE à Marina BIANCHI BRONDINO- Valérie POZZO DI BORGO à Bernard PEZERY - Viviane TIAR à Valérie RIALLAND.

**ABSENTE** : Bérénice BONNAL

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT est désignée secrétaire de séance.

**Cécile CRISTOL GOMEZ donne lecture de l'exposé suivant :**

Le 30 août dernier, l'inspection académique a informé la municipalité de sa décision d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école élémentaire Charles SANDRO, décision confirmée par un courrier reçu le lundi 2 septembre.

Depuis l'envoi des effectifs attendus en janvier dernier, cette école était sous surveillance. A la fin de l'été, la prévision s'est révélée une réalité, avec une moyenne par classe de 26,6 élèves. Aussi, lors de sa dernière commission, les services de l'Éducation Nationale ont acté une ouverture de classe faisant descendre la moyenne à 24,18 élèves par classe.

Il est précisé que les locaux de l'école Charles SANDRO dispose d'une salle et des équipements nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle classe.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le courrier de Monsieur L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale en date du 30 août 2024 informant de la décision d'ouvrir une classe à l'école élémentaire Charles SANDRO,

**CONSIDERANT** que la commune de LE PRADET est favorable à l'ouverture de cette classe,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **DONNER** un avis favorable à l'ouverture d'une classe dans les locaux de l'école élémentaire Charles SANDRO à la rentrée scolaire 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.**

32 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance**  
**Magali VINCENT**

**Le Maire,**  
**Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.